AR Prefecture

005-200034502-20211215-2021_087-DE
Reçu le 16/12/2021
Publié le 16/12/2021

Saint-Bonnet en Champsaur

« Nihil nisi a numine »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Séance du 15 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un le quinze du mois de décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 10 décembre 2021 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 16
Mme Manon ATHENOUR, Mme Marie-Noëlle CHAIX, M. Roland BERNARD, Mme Emilie DROUHOT, M. Fabien FERRARO, M. Frédéric GAILLAND, M. Jean-Yves GARNIER, M. Michaël GAUME, M. Christian GONSOLIN, M. GONSOLIN Rémy, M. Dominique GOURY M. Jean-Marie GUEYDAN, Mme Nathalie LAJKO, Mme Virginie LE TOUMELIN, Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

Etaient absents : Mme Marie FESTA, Mme Aurélie DESSEIN et Mme Nelly MARY.

Etaient absents et représentés : Mme Aurélie DESSEIN ayant donné pouvoir à Fabien FERRARO, Mme Marie FESTA ayant donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle CHAIX.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

---

1. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE TEAM CHAMPSAUR NATURE DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DU TRAIL DE L'ESCAPADE CHAMPSAURINE

Monsieur le Maire

Rappelle que la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur a pour ambition d'organiser un évènement sportif de pleine nature, avec deux parcours trails associés. Ces derniers seraient chronométrés. En sus, un parcours de marche et des courses pour les enfants dans le cœur de bourg seraient organisés. Ces tracés permettront de répondre aux attentes des nombreux pratiquants de la vallée du Champsaur Valgaudemar, tout en proposant un évènement autour de la convivialité.

Précise qu'une convention de partenariat avec l'association Team Champsaur Nature permettra de fixer plus clairement les modalités entre la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur et ladite association.

Précise que la convention prévoit le versement d'une subvention de 3000,00€ TTC auprès de l'association Team Champsaur Nature pour couvrir la mission de coordination et d'organisation de cet évènement annuel. La durée de la convention est fixée à une année. Une reconduction tacite pourra être prévue annuellement entre les deux parties.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

ARTICLE 1. **Approuver** la convention telle qu'exposé ci-avant ;

AR Prefecture

005-200034502-20211215-2021_087-DE
Reçu le 16/12/2021
Publié le 16/12/2021

Commune de Saint-Bonnet en Champsaur

« Nihil nisi a numine »

ARTICLE 2. **Autoriser** le Maire à signer ladite convention et à verser les montants auprès de ladite association.

Membres en exercice :	19	Pour :	18
Membres présents :	16	Abstention :	0
Membres représentés :	2	Contre :	0

Transmis en Préfecture le : 16 DEC. 2021
Affiché ou publié le : 16 DEC. 2021

Ainsi fait et délibéré le 15 décembre 2021

Pour copie conforme

Le Maire,
Laurent DAUMARK